

**DELIBERATION
du Conseil Académique
de l'Université de Bourgogne**

Séance du 30 avril 2024

Délibération n° 2024 – 30/04/2024 – 1

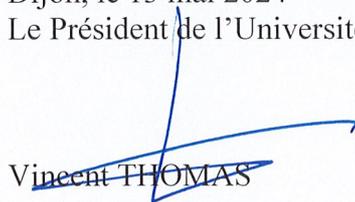
Approbation du procès-verbal du Conseil Académique du 6 décembre 2023

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 81 Membres en exercice : 81 Quorum : 41 Membres présents : 39 Membres représentés : 17 Total : 56	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 56 Pour : 56 (unanimité) Contre : 0
--	---

Le Conseil Académique de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal du Conseil Académique du 6 décembre 2023.**

Dijon, le 13 mai 2024
Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

PJ : procès-verbal du Conseil Académique du 6 décembre 2023

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement